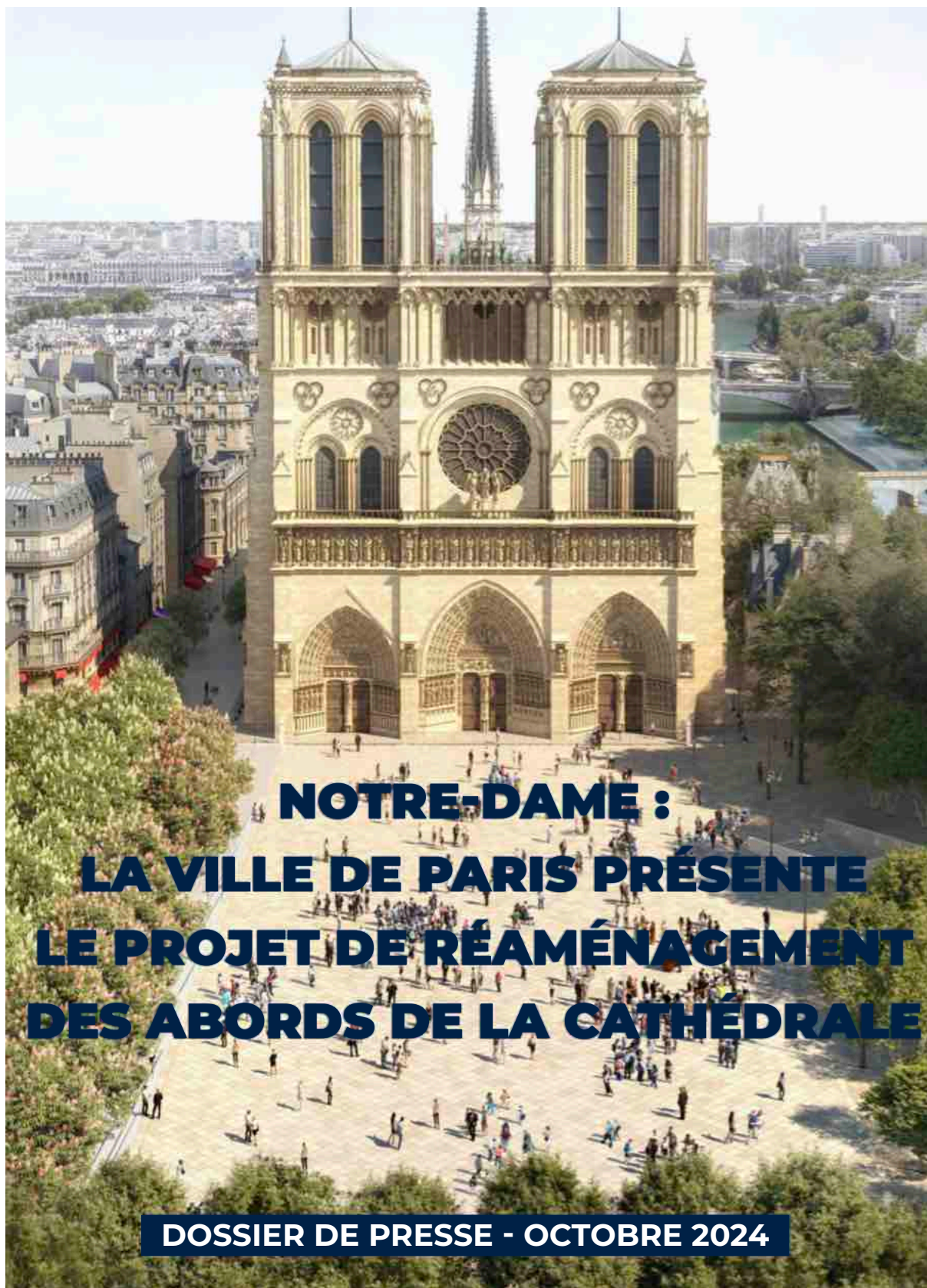




**NOTRE-DAME :
LA VILLE DE PARIS PRÉSENTE
LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
DES ABORDS DE LA CATHÉDRALE**

DOSSIER DE PRESSE - OCTOBRE 2024

SOMMAIRE

P. 4	La genèse du projet
P. 8	Le projet de réaménagement
P. 9	Les points saillants du projet
P.10	Les chiffres clés
P. 12	Le calendrier prévisionnel

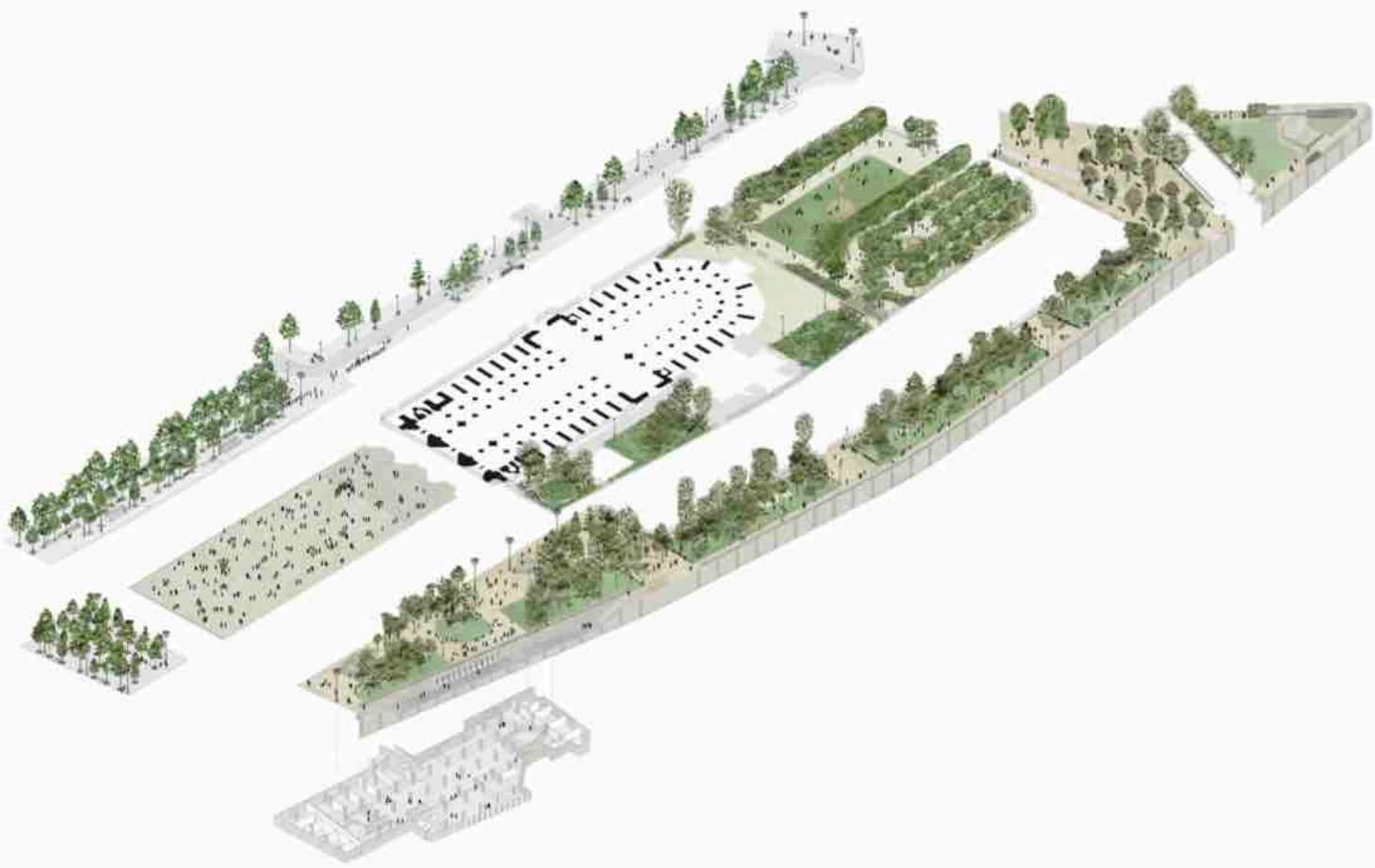


GENÈSE DU PROJET

Afin d'accompagner la reconstruction de la cathédrale, la Ville de Paris a souhaité engager un projet de réaménagement de ses abords. Pour ce faire, elle a engagé en juin 2021, une phase de dialogue citoyen, à l'échelle locale, parisienne et nationale. Ainsi, pendant six mois, une grande concertation publique a été lancée afin d'associer le plus large public autour du projet : acteurs du site, riverains et commerçants, Parisiens, Grand Parisiens et Franciliens, et les visiteurs.

Pendant l'été 2021, des actions de médiation culturelle ont été mises en place sur le site et ses abords. En parallèle, la Ville de Paris a constitué une commission citoyenne qui a analysé les projets tout au long de la procédure de dialogue compétitif. 20 citoyens tirés au sort ont analysé les propositions et formulé un avis donné lors du jury présidé par la Maire de Paris et composé de représentants du Ministère de la Culture, du Diocèse de Paris, de l'EPRNDP, de la société civile et de personnalités qualifiées.

C'est le groupement mené par le **bureau Bas Smets** (paysagistes et mandataires), **GRAU** (architectes et urbanistes), **Neufville-Gayet** Architectes (architectes du patrimoine), **INGEROP** (ingénierie multidisciplinaire), **Franck Bouté Consultants** (ingénierie environnementale), les **Éclaireurs** (concepteur lumière), **BLD Waterdesign** (fontainerie) et **Cronos Conseil** (expert en sûreté) qui a été sélectionné par le jury et voté en Conseil de Paris le 15 avril 2021, deux ans après l'incendie.







LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT

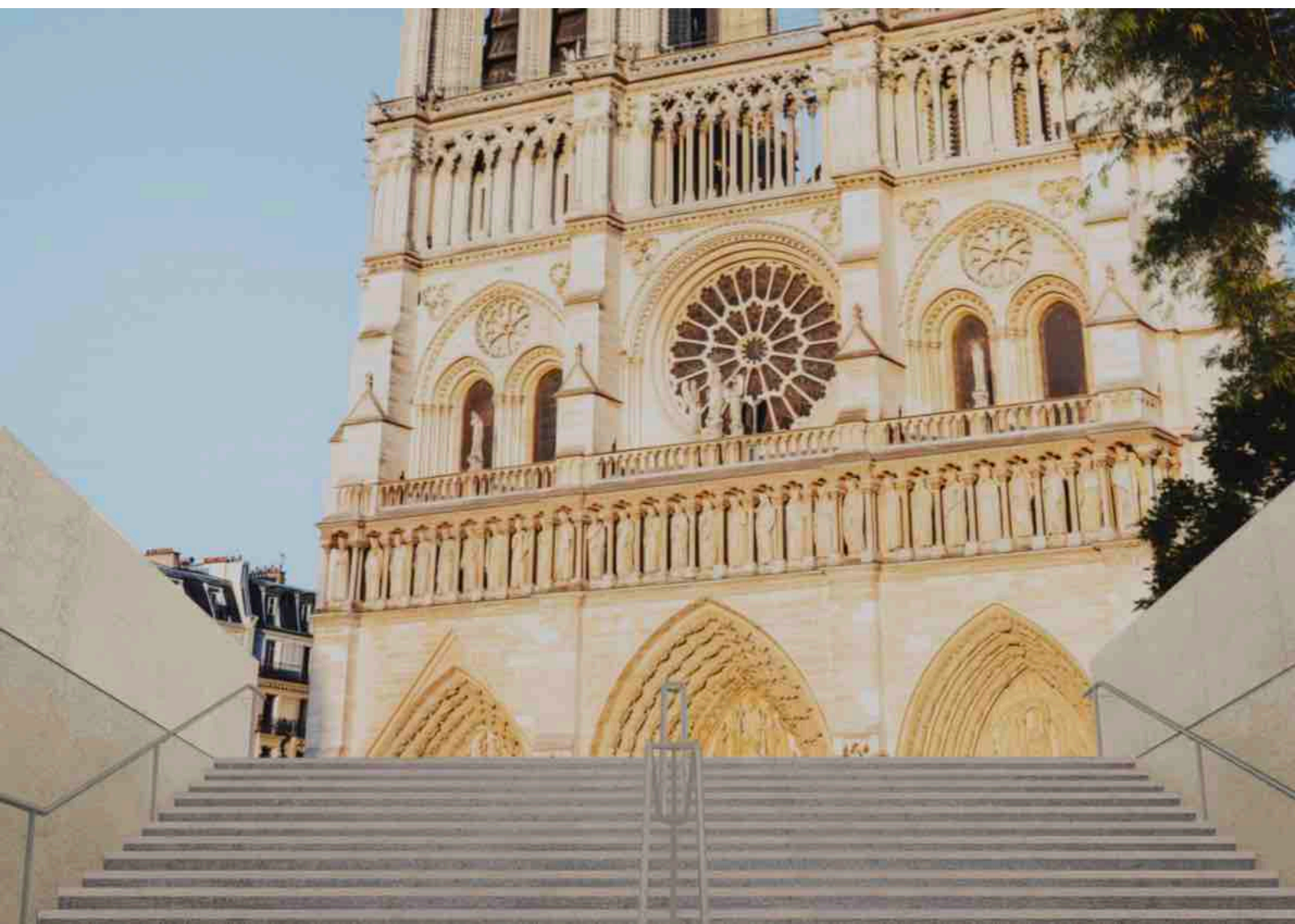
Etat d'avancement du projet

Les permis d'aménager et de construire qui permettront l'engagement des travaux vont être très prochainement déposés. Le projet, tout en conservant ses grands fondamentaux est venu s'affiner, se préciser dans le cadre des échanges que la Ville a eu avec l'ensemble des parties prenantes.

Le projet de réaménagement

Depuis 2014, pour répondre aux enjeux climatiques, la Ville de Paris accélère les transformations écologiques. La Ville a entamé la transformation profonde de ses quartiers en plaçant la nature au cœur de toutes ses opérations d'aménagement.

Le projet de réaménagement des abords de Notre-Dame, s'inscrit dans cette dynamique et vise en même temps à révéler l'écrin de la cathédrale. Les trois piliers de ce projet sont **l'adaptation au changement climatique, la sublimation du patrimoine et l'amélioration de l'expérience et d'accueil des visiteurs** du monde entier.



Le projet s'appuie à la fois sur une analyse historique et climatique du site. Elle fait des abords de la Cathédrale une « grande canopée », avec pour clairière le parvis, épuré et uniforme. En sous-sol, l'ancien parking est transformé en espace d'accueil des visiteurs, intégrant des services et des commodités. Un accès revitalisé sera offert sur le quai de Seine, tandis que le quai de l'Archevêché sera transformé en promenade. Un belvédère proposera de nouvelles perspectives sur l'île Saint-Louis et la Seine, permettant aux visiteurs de faire le tour complet de Notre-Dame.

Les points saillants du projet :

- **Un projet frugal**, avec une réutilisation de la structure existante du parking pour créer l'espace d'accueil visiteurs, et un travail attentif sur les matériaux ;
- **Un projet bioclimatique** proposant un rafraîchissement du parvis par une lame d'eau issue des eaux pluviales purifiées ;
- **Un projet** qui respecte les dessins historiques et valorise le **patrimoine architectural** et arboré du site. Les grandes perspectives vers la Cathédrale sont préservées et renforcées ; l'intégralité du mobilier patrimonial, la fontaine et le kiosque du square Jean XXIII sont restaurés. Ce projet a été **validé par la CNPA** autant dans ses ambitions (février 2022) que dans la proposition de l'équipe lauréate (mai 2023) ;
- **Un projet pour les Parisiennes et les Parisiens** : le parvis est appropriable par toutes et tous et inclut la création d'une grande continuité paysagère du parvis à la pointe de l'île. L'espace entre les squares de l'Île-de-France et Jean XXIII est libéré de son parking et végétalisé.

CHIFFRES CLÉS

Un budget de 50M€
par la Ville de Paris

Un périmètre de **4,7 hectares** du parvis de Notre-Dame à la pointe de l'Île ; **3,8 hectares** sans la cathédrale.

Environ **1 800 m² d'espace verts créés**, soit une augmentation de 10%.

160 arbres supplémentaires plantés, aucun abattage.

Travaux des espaces publics prévus entre 2025 et 2028.

Dépendants de l'avancée du chantier de restauration de la Cathédrale et la libération progressive des emprises, les travaux dans les squares Jean XXIII et de l'Archevêché, au plus proche de la cathédrale ne seront réalisés qu'à libération complète des emprises, post 2028.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Fin 2024

Dépôt des permis d'aménager et permis de construire ; fin de l'aménagement du petit parvis

Fin 2025

Lancement des travaux sur le parvis et transformation du sous-sol en centre d'accueil

Fin 2027

Fin de la première phase de travaux : Centre d'accueil Notre-Dame, parvis, rue du cloître, quai de l'archevêché et square de l'Île de France (soit en dehors des emprises chantier de la cathédrale, dont les travaux continuent entre 2025 et 2028)

2028-2030

Lancement des travaux du square Jean XXIII et de la promenade Maurice Carême, une fois les emprises de chantier de la Cathédrale définitivement libérées.

CONTACT

Service de presse de la Ville de Paris
presse@paris.fr
01 42 76 49 61

